

L'APPORT DU COURANT ANTI-AUTORITAIRE...

Arthur Arnoult, communard, journaliste, dans son *Histoire populaire et parlementaire de la Commune* synthétise les positions de la tendance collectiviste, socialiste, précisant que pour eux: «*la Commune de Paris exprimait, personnifiait la première application du principe antigouvernemental, la guerre aux vieilles conceptions de l'État unitaire, centralisateur, despotique. La Commune, pour ceux-là, représentait le triomphe de l'autonomie des groupes librement fédérés et le gouvernement le plus direct possible du peuple par le peuple. À leurs yeux la Commune était la première étape d'une vaste révolution, sociale autant que politique, qui devait faire table rase des anciens errements. C'était la négation absolue de l'idée de dictature, c'était l'avènement du peuple lui-même au pouvoir... Les hommes qui sentaient, qui pensaient ainsi formaient ce que l'on appellera plus tard le groupe socialiste ou minorité...*» (1). Les membres de la minorité prônent des pratiques fédéralistes, antiétatiques, solidaires, associationnistes, et parmi eux les Internationaux sont favorables à l'appropriation collective des moyens de production.

Le souci de la liberté et de la justice

Les divergences exprimées par la minorité ne se limitaient pas au refus du *Comité de Salut Public*, ils plaident également pour la publicité des débats internes à la Commune, à l'exception des questions militaires. Eux veulent une forte transparence, n'ont pas le culte du secret, à la différence de la majorité qui n'entend pas fournir d'indications à la population. Sur le plan de la Justice, les antiautoritaires s'opposent aux jugements expéditifs, aux arrestations arbitraires, en cela ils sont en désaccord avec les pratiques de la *Commission de Sûreté Générale* dirigée par le blanquiste Raoul Rigault. Autre point de clivage, les minoritaires sont très attachés à la liberté de la presse alors que la majorité a pris la décision d'interdire certains journaux réactionnaires et favorables à Versailles. Soucieux de représenter la classe ouvrière, ils se sont particulièrement investis dans la gestion des questions sociales.

La *Commune* est donc un creuset où des tendances hétérogènes cohabitent, agissent toutes pour la cause révolutionnaire, mais s'investissent diversement sur le plan des tâches à accomplir, selon leurs idéologies. C'est une force, mais également une grande faiblesse, une entrave à l'émergence d'une orientation homogène. Ainsi, globalement, la majorité jacobine et blanquiste accordait peu d'importance aux problèmes économiques et sociaux, privilégiant les *Commissions* comme la Sûreté générale, la Guerre ou la Justice, en cohérence avec sa conception révolutionnaire de la lutte, mais aussi du contexte de guerre civile. Cependant au-delà des points d'achoppement, une unité réelle existait.

Le socle unitaire des *Communalistes*.

Selon l'historien Jacques Rougerie (2), la «*Déclaration au Peuple français*» du 19 avril, adoptée à l'unanimité moins une voix, définit ce qu'est la *Commune* pour l'ensemble des protagonistes. Dans cette déclaration parfois considérée comme «*le testament politique*» de la Commune, se trouve l'affirmation de la République «*...comme forme de gouvernement compatible avec les droits du peuple...*», la revendication de l'autonomie de la Commune comme nécessitée pour Paris et toute la France, les Communes se fédérant sur la base de la libre association. Les modalités de désignation des fonctionnaires, magistrats inclus, relèvent de l'élection ou du concours et impliquent le contrôle et la possibilité de révocation des personnes désignées. Est théorisée la nécessité de l'intervention permanente des citoyens qui ont comme mission «*...d'assurer le libre et juste exercice du droit de réunion et de pub cité...*». Le caractère fédéraliste du projet communal qui prône la création d'une délégation des communes fédérées implique l'autonomie de gestion sur les plans administratif, économique, éducatif, des échanges comme de la production. Le refus de cen-

(1) Cité par Georges Soria: *La Grande Histoire de la Commune*, publiée en 1970, Robert Laffont Éditeur, tome 2, page 199.

(2) Jacques Rougerie, *Paris libre 1871*, Éditions du Seuil, 1971, page 154.

tralisation identifiée au despotisme et l'arbitraire est affirmé. Le vecteur pour assurer le bien commun est la libre association. Ce texte indique une réelle unité, des évolutions ayant sans doute eu lieu. C'est le point-de-vue de Jacques Rougerie qui décèle les oppositions, plus sur la question des moyens que de la finalité.

Yves BERNARD, *Syndicat ETPRECI 75*,
Raphaël ROMNÉE, *Syndicat CNT Poste 95*.
